



N° 33
21/09/2017



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / FDGDON 64
s.desire@pa.chambagri.fr

Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalisinstitutduvegetal.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / CDA 33
p.mouquot@gironde.chambagri.fr

Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
s.desire@pa.chambagri.fr
a.peyhorque@arvalisinstitutduvegetal.fr

Oléagineux

Claire MARTIN-MONJARET
Terres Inovia
c.monjaret@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / CDA 64
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Site de Poitiers

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures – Edition
Aquitaine N°31 du
14/09/2017 »



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Prairies

- Des attaques faibles à modérées sur Pays Basque, Soule et Béarn.

Prairie

Les observations de la semaine :

Le 8^{ème} relevé du réseau de surveillance a eu lieu le 18 septembre.

Il n'y a pas eu de papillon piégé cette semaine sur le réseau.

Des chenilles ont été observées sur quelques sites et à des densités assez variables :

- Briscous : 5 chenilles/m²
- St Pée sur Nivelle : 10/m²
- Juxue : 1/m²
- Garindein : 1/m²
- Arette : 1/m²
- Roquiague : 10/m²
- Lanneplàà : 5 à 10 m²

Sur d'autres secteurs (Itxassou, Hasparren, Iholdy, Louhossoa) les parcelles venaient ou étaient en cours de pâturage avec une herbe rase ce qui ne permet pas de conclure à la présence ou non des chenilles sur le secteur.



Chenille et dégâts à St Pée
(Photo : CA64)

Nous sommes au cœur de la troisième génération des cirphis.

Les attaques sont dans l'ensemble modérées mais la surveillance reste de mise parce que ponctuellement, et avec le retour d'un peu de chaleur et de soleil, le développement peut être rapide et important.

RAPPEL : LES SEUILS LIMITES DE NUISIBILITÉ

- 10 larves / m² si la croissance végétale est faible,
- 20 larves / m² pour une croissance végétale plus soutenue.

Dès que ces seuils sont atteints, des méthodes de lutte peuvent être mises en place pour sauvegarder les espèces fourragères de la prairie.

Les chenilles sont les plus voraces entre 15 et 30 mm.

A FAIRE :

Nous rentrons dans une phase où il faut être très attentif : il est prudent de **faire en ce moment le tour de vos prairies**, idéalement tous les 2 jours, dans le but d'y déceler les attaques le plus tôt possible.

De nombreux signes de présence des chenilles peuvent être visibles, en particulier autour / sur des touffes de dactyle : limbes de graminées entamés (le plus facilement repérable), crottes au pied de ces herbes attaquées, ce qui en facilite l'observation et le comptage.

Effectuez ce relevé **de préférence tôt le matin, avec la rosée** ; les chenilles, si elles sont présentes, sont alors le plus actives. Il importe de les repérer dès le début de leur cycle.

A noter que **toute application de produit phytosanitaire préventivement est inutile**, les chenilles, cibles du produit, n'ayant pas encore éclos...

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".